I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes est chargée de l'organisation et de la gestion de ce championnat.

Les Règlements Généraux de la FFF et les Règlements Sportifs du District de la Gironde de football sont applicables à ce Championnat, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement dans la première phase, sauf en Championnat Départementale 1 (D1) où une seule équipe par club est admise et dont l'engagement se fait sur dossier comportant des prérequis.
Chaque club est libre d'engager plusieurs équipes. Celles-ci seront alors placées, si possible, dans des poules différentes en phase de brassage. En aucun cas, deux équipes d'un même club pourront évoluer au même niveau, sauf dans la dernière division en seconde phase.

Pour les clubs désirant engager une équipe pour la seconde phase du championnat, un mail doit être envoyé à competitions@gironde.fff.fr avant le début de celle-ci. Toute nouvelle équipe engagée en seconde phase évoluera au niveau le plus bas.

Peuvent participer à ces championnats :

Les joueurs de catégorie d'âge U14 et U15
Les joueurs de catégorie d'âge U13 dans la limite de trois, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF.
Les joueuses de catégorie d'âge U14F, U15F et U16F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des Règlement Généraux de la FFF.

II. Championnat U15

A – Championnat U15 D1

Le Championnat U15 D1 est composé de deux poules de 12 équipes qui s'affrontent en match Aller / Retour de septembre à mai.

À l'issue de ce championnat, le 1er de chaque poule accèdera au championnat U16 Régional 2 la saison suivante.

B – Brassage U15 Niveau 1 et Niveau 2

-Brassage Niveau 1
De septembre à décembre par matchs aller simple.
36 équipes engagées réparties en 4 poules de 9 équipes

À l'issue de la phase de Brassage, les 3 premiers de chaque poule ainsi que les 2 meilleurs quatrièmes participeront au Championnat U15 Départemental 2 (D2) soit 14 équipes.

Les 2 quatrièmes restants, les cinquièmes, sixièmes et septièmes de chaque poule participeront au Championnat Départemental 3 (D3), soit 14 équipes

Les huitièmes et neuvièmes de chaque poule participeront au Championnat Départemental 4 (D4), soit 8

équipes

-Brassage Niveau 2
De septembre à décembre par matchs aller simple
64 équipes engagées réparties en 8 poules de 8 équipes

À l'issue de la phase de Brassage, les 2 premiers de chaque poule et les 4 meilleurs troisièmes participeront au Championnat U15 Départemental 3 (D4), soit 20 équipes.

Les 4 troisièmes restants, les quatrièmes, cinquièmes et sixièmes de chaque poule participeront au Championnat U15 Départemental 4 (D5), soit 28 équipes.

Les 16 équipes restantes participeront au Championnat U15 Départemental 6 (D6).

C – Championnat U15 D2, D3, D4, D5 et D6

-U15 D2
De janvier à mai par matches aller simple
1 poule de 14 équipes

-U15 D3
De janvier à mai par matches aller simple
1 poule de 14 équipes

-U15 D4
De janvier à mai par matches aller simple
2 poules de 14 équipes

-U15 D5
De janvier à mai par matches aller simple
2 poules de 14 équipes

-U15 D6
De janvier à mai par matches aller / retour
2 poules de 8 équipes

III. Ballon
Le ballon est de taille 5.

IV. Temps de jeu
80 minutes (2 fois 40 minutes).

V. Calendrier et heures des rencontres
L'heure officielle des rencontres du championnat U15 est fixée le dimanche à 10h30.

VI. Feuille de match
L'utilisation de la FMI est obligatoire et ce conformément à l'article 17 des Règlements Sportifs du District de la Gironde. Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures après la rencontre.

À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. Cette feuille de match sera obligatoirement scannée et envoyée à compétitions@gironde.fff.fr accompagnée du formulaire « Rapport de constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.

VII. Report de rencontre

Conformément à l'article 10 des Règlements Sportifs du District de la Gironde de Football
Un club pourra demander la modification du jour et/ou de l'heure de la rencontre à condition d'en faire la demande, via FOOCTLUBS, au club adverse au plus tard 10 jours avant la date prévue de la rencontre. Le club adverse devra répondre dans les 5 jours suivant la demande. Passé ce délai, celle-ci sera réputée acceptée. Il appartient au club demandeur de solliciter le District pour entériner la modification.
Le District se réserve le droit d'homologuer ou pas la demande, en fonction des impératifs du calendrier.

En cas d'évènement exceptionnel le jour de la rencontre il faudra impérativement contacter l'astreinte au 06 07 33 31 17

VIII. Équipes supérieures

Pour un joueur U15, l'équipe supérieure est l'équipe U15 Régional, puis celle en U15 Départemental à 11.

Pour un joueur U14, l'équipe supérieure est l'équipe U15 Régional, puis l'équipe U14 Régional, puis celle U15 Départemental à 11 et enfin celle en U14 Départemental.